

**CENTRE DE LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ
ET L'INJUSTICE AU RWANDA (CLIIR)**
Rue de la Colonne 54/4 - 1080 BRUXELLES
Tél/Fax : +32 816 011 13
Mobile : +32 476 701 569 / +32 487 616 651
E-mail : info@cliir.org
Site web : www.cliir.org



DÉCLARATION DU CLIIR À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU 10 DÉCEMBRE 2012

Le 10 décembre de chaque année, l'Organisation des Nations Unies (ONU) célèbre la Journée internationale des Droits de l'Homme. C'est une très bonne initiative qui serait encore plus marquante si l'ONU pouvait faire l'inventaire des pays où les dictatures assassinent, emprisonnent et torturent des milliers de citoyens innocents considérés comme des opposants – ou des rebelles -- réels ou supposés...

Au Rwanda, en particulier, il a été mis en place des lois liberticides et des directives administratives arbitraires visant à provoquer la misère généralisée pour la presque totalité de la population. Parmi ces lois et règlements, il y en a qui violent gravement le droit à l'alimentation des populations rwandaises. Or le droit à l'alimentation a été promulgué en 2000 par l'ONU :

« Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne ».

Actuellement, les paysans rwandais ne sont pas autorisés à pratiquer les cultures dont la récolte servait habituellement à leur alimentation. Dans plusieurs régions, il y a eu destruction forcée des cultures vivrières courantes telles que la bananeraie, le sorgho, la patate douce, le haricot, le manioc, etc. Sur de larges étendues de terres agricoles, le gouvernement a édicté l'obligation de pratiquer les cultures industrielles ou destinées à l'exportation au détriment des cultures vivrières dont la population a besoin. Les paysans ne reçoivent pas en échange d'autres terres destinées à leur autosuffisance alimentaire. Or, ils n'ont pas accès au crédit ni à la formation adéquate pour espérer créer des entreprises ou occuper des emplois en dehors du secteur agricole. Conséquence : sans propre production de vivres et ni revenus suffisants pour s'en acheter, des pans entiers de la population meurent de faim ou de malnutrition chronique dans l'indifférence générale.

De plus, le peuple rwandais est opprimé et pris en otage par un petit noyau de chefs militaires et politiques du parti au pouvoir : le Front Patriotique Rwandais (FPR). C'est ce petit noyau qui contrôle et paralyse toutes les institutions officielles de l'État Rwandais. Ce noyau organise les meurtres, la torture et l'emprisonnement d'opposants et de journalistes indépendants depuis plus de 18 ans déjà. C'est ainsi que tous les chefs des partis politiques de l'opposition démocratique, ainsi que plusieurs journalistes indépendants, sont en prison depuis 2010*.

* L'on mesure, dès lors, l'importance de cette Journée internationale des Droits de l'homme 2012 » à l'occasion de laquelle l'ONU a voulu mettre l'accent sur l'inclusion et le droit de participer à la vie publique. En effet, le 7 décembre, soit trois jours avant ladite journée, le Secrétaire général Ban Ki-moon a rappelé que chacun a le droit de se faire entendre et d'influencer les décisions qui ont un impact sur la société à laquelle il appartient : « Ce droit est consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme et intégré dans le droit international, dont en particulier l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques », a affirmé M. Ban dans le message prononcé pour marquer cette Journée.

Plusieurs formes de racket sont organisées au Rwanda, notamment des cotisations forcées prélevées sur les salaires des fonctionnaires et employés de l'État. Ces cotisations alimentent les caisses noires du président Paul KAGAME qui peut ainsi financer la corruption des parlementaires, des membres du gouvernement et de l'armée pour mieux les utiliser dans l'oppression de son propre peuple. La population déjà appauvrie par ces rackets préexistants est de surcroît mise sous pression après la mise en place d'un nouveau fonds destiné à renflouer les caisses de l'État, celles-ci n'étant plus alimentées par les aides des pays occidentaux donateurs suite au soutien du Rwanda au groupe rebelle dénommé M23 qui sévit actuellement à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC).

En outre, la culture de l'impunité, de l'injustice et du mensonge est imposée au peuple rwandais comme un nouveau « mode de vie » dans tous les tribunaux ordinaires ou semi-traditionnels GACACA par le régime dictatorial qui sème la mort au Rwanda et en RDC. La dépossession des propriétaires immobiliers est généralisée au Rwanda surtout lorsque les victimes font partie de l'ethnie majoritaire Hutue. Aucune voie de recours n'est possible. Les ventes aux enchères de biens immobiliers et mobiliers ont appauvri des milliers de familles Hutues. Celles qui le peuvent prennent le chemin de l'Exil.

Enfin, la chasse aux intellectuels Hutus réfugiés dans les pays européens se poursuit. Récemment, sous l'accusation de terrorisme parce qu'ils sont soupçonnés d'être membres des FDLR (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda), environ 11 exilés Hutus ont été interpellés le mercredi 05/12/2012 très tôt le matin par la police allemande suite aux requêtes de la Cour Pénale Internationale (CPI) dont les enquêteurs se trouvent à la merci de la Magistrature Rwandaise soumise complètement au président rwandais Paul KAGAME. Pourtant le Rwanda a refusé de signer la convention du 04 mars 2003 mettant en place la CPI. Il n'empêche que le gouvernement rwandais recourt fréquemment à la CPI pour pourchasser ses opposants réels ou supposés.

C'est pourquoi les peuples meurtris et opprimés par les dictatures militaires dans la Région de l'Afrique des Grands Lacs doivent être secourus par la Communauté internationale qui reste étrangement silencieuse à la souffrance et à la douleur de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants dont le lot quotidien est d'être victimes des violations des droits humains en tout genres. Il est impératif, pour la Communauté internationale, en particulier l'ONU qui est à l'instauré cette journée, de revoir sa façon d'assurer le respect des droits de l'homme dans cette région des Grands lacs africains pour épargner les peuples d'atroces souffrances inutiles.

Pour le Centre,

MATATA Joseph,
Coordinateur.